

- 7) *Un régime de développement durable ne saurait être possible sans la mise en oeuvre de programmes d'ajustement destinés à réduire la pauvreté, l'ignorance et la surpopulation dans un environnement naturel qui est souvent exploité au-delà de ses capacités.*
- 8) *Seul un système d'échanges internationaux ouvert, libéral et crédible peut aider les pays débiteurs à maximiser leur potentiel commercial et à tirer le meilleur parti possible de leurs ressources.*
- 9) *L'application de politiques rationnelles dans les pays industrialisés ne peut que favoriser la croissance et l'effort de redressement dans les pays débiteurs.*

LA POLITIQUE DU CANADA

Le Canada a joué et continue de jouer un rôle politique important en ce qui a trait à la stratégie de la dette.

Aide publique au développement (APD)

Depuis 1986, toute l'aide bilatérale accordée par le Canada aux pays en développement l'a été sous forme de subventions. Ainsi, l'aide que nous fournissons à l'heure actuelle ne contribue pas à alourdir le poids de leur dette extérieure.

En 12 ans, le gouvernement canadien a remis 1,1 milliard de dollars de prêts consentis à des pays en développement aux prises avec des problèmes d'endettement. Le gouvernement s'apprête également à adopter des mesures législatives destinées à alléger davantage la dette extérieure de certains pays engagés dans des programmes de réforme économique afin de leur permettre d'appliquer une plus grande part de leurs ressources à leur développement. Le cas de chaque pays sera étudié séparément, ou cas par cas.

Dette extérieure liée à l'aide publique bilatérale

Le Canada joue un rôle de chef de file dans la négociation d'accords multilatéraux destinés à restructurer et à réduire la dette liée aux prêts consentis par les sociétés publiques qui offrent des crédits à l'exportation aux pays pauvres qui sont lourdement endettés. Ainsi, conformément aux «modalités» adoptées au Sommet économique de Toronto en 1988, le Canada a réduit les intérêts que ces pays doivent payer. Des fonds supplémentaires ont été affectés à cette fin. Il faudra sans doute aller plus loin et le Canada collaborera avec les autres pays créanciers qui sont membres du Club de Paris en vue de l'adoption de nouvelles mesures.

Le Canada se rallie à la récente décision du Club de Paris d'accorder aux pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure, qui éprouvent des difficultés à assurer le service de leur dette, la possibilité de bénéficier d'une période de remboursement plus longue ou d'une éventuelle conversion de celle-ci. Il participera donc activement aux consultations ayant pour objet l'adoption de mesures destinées à alléger davantage le fardeau de la dette de ces pays.